

Marché conjoint d'énergie...La Province au service des Communes

Jusqu'il y a un près de 18 mois, le client résidentiel wallon ne pouvait choisir son fournisseur d'énergie. A l'instar d'autres pays, le marché énergétique était caractérisé par une situation de monopole. Depuis le 1er janvier 2007, celui-ci est complètement libéralisé. Cela signifie que de nouveaux acteurs commerciaux peuvent intervenir sur le marché de l'électricité et du gaz, et se faire concurrence. Cette libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, et la hausse des prix qu'elle implique, entraîne des difficultés pour les pouvoirs publics locaux, tant pour la fourniture énergétique de leurs bâtiments que pour l'éclairage public.

Face à cette situation et aux problèmes auxquels chaque Commune, CPAS, Zone de Police, Intercommunale, va être confronté, la Province de Liège a proposé, eu égard à ses compétences techniques et à sa longue expérience au sein de l'Association Liégeoise d'Electricité (ALE), de réaliser un achat groupé électricité/gaz pour l'ensemble des entités concernées de la province.

Cette proposition d'aide vise à permettre à celles-ci de bénéficier d'une économie d'échelles en leur évitant ce travail administratif tout en respectant les procédures de marchés publics. En toute logique, plus il y a de collectivités locales qui s'intègrent dans ce marché, plus la réduction des coûts est importante.

Ce soutien de la Province de Liège s'inscrit dans la ligne de sa déclaration de politique générale, axée notamment sur la solidarité et la proximité. La Province entend donc jouer pleinement son rôle d'ensemblier au service de ses entités.

Ainsi, dans cet objectif, elle a organisé trois séances d'information à l'intention des collectivités locales dans les trois arrondissements de la province. Au total, quelque 150 mandataires sont venus écouter la proposition du Collège.

Ce dernier avait fixé au 8 juin 2007 la date butoir pour la remise à la Province des délibérations d'adhésion et tableaux de consommations. Après examen de l'ensemble des dossiers qui nous sont parvenus, il ressort que 31 collectivités de l'arrondissement de Huy-Waremme (voir liste ci-après) ont marqué un intérêt réel pour la proposition provinciale.

Ainsi, les villes et communes de **Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Crisnée, Engis, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Héron, Huy, Lincet, Marchin, Modave, Nandrin, Oreya, Remicourt, Saint-Georges, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze et Waremme**, ainsi que les **CPAS de Berloz, Hannut, Huy, Saint-Georges, Wanze et Waremme**, mais aussi les **Zone de Police de Hesbaye et de Meuse/Hesbaye** et enfin l'Intercommunale **I.D.E.N.** (Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs) ont souhaité adhérer au marché commun d'énergie et ont dès lors mandaté la Province pour l'attribution de celui-ci qui est revenu à Electrabel.

Le marché 2009 est sur le point d'être lancé ; nous vous tiendrons au courant des résultats de nos démarches dans les prochaines semaines...